



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERMES DE REFERENCE

ETUDE AGRO-ECONOMIQUE DES SURCOUTS LIES A LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LES COMMUNES ISOLEES



CADRE DE LA CONSULTATION

Sur fonds ODEADOM, la DAAF, en partenariat avec le PAG, la CTG, la chambre d'agriculture et les deux interprofessions lance une étude dont les modalités sont explicitées ci-après

Interlocuteurs

- DAAF Guyane, Service Economie Agricole et Forestière
- DAAF Guyane, Mission pilotage stratégique

Réponses

- Réponses à envoyer à :
 - **Augustin de Laval**
augustin.de-laval@agriculture.gouv.fr
 - **Florent Rollet**
florent.rollet@agriculture.gouv.fr
sfeaf.daaf973@agriculture.gouv.fr

Echéancier :

Date limite de réponse au cahier des charges	Lundi 31 juillet 2017 (minuit, heure Guyane) Par voie électronique
Date prévisionnelle de validation du choix du prestataire	Jeudi 10 août 2017
Signature de la convention	Fin août 2017
Démarrage de l'étude	1^{er} septembre 2017
Points d'étape	Organisation de 3 comités de pilotage (a minima) : <ul style="list-style-type: none">○ COPIL 1 au démarrage○ COPIL 2 en cours d'étude, à mi parcours○ COPIL 3 à la fin de l'étude pour valider les résultats
Date limite du rapport écrit de l'étude	Mercredi 31 janvier 2018

1. Présentation de l'étude

○ Objet de l'étude

Cette étude a pour objet de :

- recenser et de lister les principales productions agricoles (actuelles et prioritaires à développer), ainsi que réaliser une typologie des agriculteurs, dans les zones isolées de Guyane au sens du plan régional d'agriculture durable (PRAD),
- de chiffrer de manière précise les surcoûts spécifiques liés à la production agricole dans ce type de zones en différenciant le cas échéant plusieurs types de zonage,
- de proposer des mesures financières et techniques susceptibles d'être défendues dans le cadre du règlement POSEI afin de concourir à une meilleure production locale et à une professionnalisation agricole dans ces zones reculées.

La présente étude a pour objet de fournir un support technico-économique à la proposition d'une ou des mesure(s) POSEI spécifique(s) destinée(s) à dynamiser la production agricole dans ces zones reculées à contrainte spécifiques.

○ Contexte de l'étude

Les aides POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) ont pour objectif d'adapter le premier pilier de la PAC (aides directes) aux contraintes liées à l'éloignement et à l'insularité spécifiques de chaque RUP de l'UE. Les objectifs poursuivis par ces aides (art 2 du RUE 228/2013) sont :

- d'alléger les surcoûts liés à l'approvisionnement des RUP en produits essentiels à la consommation humaine sans porter préjudice aux productions locales et à leur développement;
- de développer les filières de diversification animale et végétale des RUP;
- et enfin de préserver le développement et renforcer la compétitivité des filières agricoles traditionnelles des RUP (production : canne, rhum, sucre, banane)

Aujourd'hui elles représentent pour les 5 DOM 311 millions d'euros dont la Guyane ne touche que 2,7% (8,25 millions). A ce jour, dans le calcul des contraintes spécifiques liées à l'éloignement, le territoire Guyanais est considéré de manière homogène sans prendre en compte les éléments de coût spécifiques que l'on peut rencontrer dans les zones isolées non accessibles par voie routière.

○ Synthèse de la demande

Le prestataire devra proposer un projet rassemblant toutes les données techniques et économiques utiles à la constitution d'une mesure POSEI spécifique à l'incitation de la professionnalisation des zones isolées de Guyane, notamment :

- Une caractérisation des zones cohérente argumentée en fonction des surcoûts identifiés,

- Un recensement des productions susceptible de faire l'objet d'une mesure d'incitation
- Une étude économique des différents surcoûts par zone assortie des principaux éléments justificatifs correspondants par zone,
- Des propositions de structuration des filières au niveau local permettant de préciser les ayant droit de la ou des mesure(s) et les justificatifs pouvant être apportés afin de contrôler le dispositif,
- Une liste des freins administratifs liés au faible développement de l'agriculture professionnelle dans ces zones et les possibilités de mise en place de mesure graduelle concourant à la professionnalisation et à la contrôlabilité de la mesure.

2. Programme et déroulement de l'étude

- Pilotage et délais

L'étude sera pilotée conjointement par un comité composé de la DAAF, la CTG, le PAG et les interprofessions.

Ce comité sera convoqué à différentes étapes de l'étude.

COPIL 1 : lancement de l'étude

COPIL 2 : point d'étape intermédiaire

COPIL 3 : restitution de l'étude

- Eléments méthodologiques

Le prestataire proposera la méthodologie la mieux adaptée aux objectifs de l'étude et devra préciser le phasage de celle-ci. Il devra prendre en compte l'environnement spécifique dans lequel se développe le présent projet.

Le prestataire devra expliciter de manière précise les moyens et méthodes qu'il compte mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'étude et délivrer les prestations attendues.

Il devra être force de proposition et mettra à disposition son savoir-faire en matière d'analyse économique et des filières concernés.

Il devra indiquer les parties de l'étude qui feront éventuellement appel à la sous-traitance ainsi que les noms et références des sous-traitants.

Il pourra s'appuyer sur des études existantes sur la stratégie agricole en Guyane et sur un diagnostic de la mise en œuvre du POSEI.*

La Daaf fournira les données dont elle dispose toutefois toute demande entraînant une extraction ou un traitement sera facturée.

* diagnostic de la mise en œuvre du POSEI France en Guyane depuis 2007 et formulation de propositions pour l'année 2012, *Oréade-Brèche – juin 2011*
Propositions pour une stratégie de développement de l'agriculture en Guyane – *Oréade-Brèche – Mai 2014*

- Livrables attendus

Le prestataire s'engage à remettre les livrables suivants :

- Un rapport général provisoire (document traitement de texte)
- Un rapport général définitif : ce document sera remis en 3 exemplaires papier et un support électronique
- Le rapport définitif fera l'objet d'une présentation orale avec un support de type power-point.

- Budget de l'étude

Le prestataire présentera un budget compatible avec l'enveloppe allouée pour cette étude soit 20 000 €.

Le prestataire prend en charge la présentation des documents écrits et des documents pour la restitution.

Il prend également à sa charge l'ensemble des frais induits par cette étude (déplacements, acquisition de données, hébergement et autres ...).

3. Présentation des offres

Le soumissionnaire soumettra un dossier complet par version informatique avec les pièces suivantes:

- **Proposition technique détaillée**, conforme au cahier des charges du dossier de consultation, et comportant une présentation de la méthodologie choisie pour mener la mission.
- **Proposition financière** : le prestataire proposera un coût global de son intervention. Le montant des prestations comporte l'ensemble des frais liés directement ou indirectement à l'exécution de la prestation, et notamment les frais de déplacement, de secrétariat, de sous-traitance.
La proposition financière ne devra pas dépasser **24 000 euros HT**.
- **Planning d'exécution proposé**
- Présentation des **références et des compétences de l'équipe** qu'il s'engage à charger de la mission.
Si le recours éventuel à des sous-traitants est prévu, le candidat précisera leur identité dans son offre.

Toute offre incomplète ou non conforme au contenu du dossier d'appel d'offre sera automatiquement rejetée. Il appartiendra au candidat de répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

Toute offre qui ne serait pas parvenue à la DAAF, par voie électronique, **le Lundi 31 juillet 2017 à minuit** (envoi électronique) ne sera pas prise en compte.

4. Critères de sélection

La qualité de l'équipe sera jugée sur :

- La connaissance du tissu économique régional, du contexte institutionnel et des acteurs régionaux ;

- La méthodologie proposée ;

- Les compétences des intervenants

5. Grille d'évaluation

Le jugement des offres sera effectué suivant la grille d'évaluation suivante :

- La qualité et la rigueur du résultat proposé (40 %) :
 - Analyse globale de l'offre, compréhension du contexte
 - La précision et la qualité de la méthodologie proposée (approche participative,...)
 - La qualité du rapport final prévu.

- Qualité des équipes : expériences et compétences (30 %) ;

- Le coût des prestations (30 %).